

CEA 2^{ème} année

**La comptabilité et le provisionnement
Éléments de comptabilité des
assurances**

cea | CENTRE D'ÉTUDES
ACTUARIELLES

**Vincent Damas
Année 2017**

Plan du cours

- ✓ **Le cours est composé de 3 séances :**
 - ✓ **samedi 28 janvier 2017**
 - ✓ **Éléments de comptabilité des assurances**
 - ✓ **bilan, compte de résultat, documents comptables, partie double, clôture des comptes et opérations d'inventaire**
 - ✓ **samedi 25 février 2017**
 - ✓ **Comptes sociaux French GAAP**
 - ✓ **R.332-19, R.332-20, R,332-5, provisions de primes, de sinistres, d'actifs, PDD, frais par nature et par destination**
 - ✓ **samedi 29 avril 2017**
 - ✓ **Comptes consolidés IFRS**
 - ✓ **principes de consolidation, bilan IFRS simplifié, normes impactant les passifs d'assurance (IFRS 4 et IFRS 17, contrat d'assurance / contrat financier), normes impactant les actifs (IAS 39 et IFRS 9, IAS 40, fair value)**

Sommaire

- **1 : Objectifs de la comptabilité**
- **2 : Définition des comptes**
- **3 : Enregistrement des opérations, inventaire**
- **4 : Spécificités de l'assurance**
- **5 : Principes comptables français en assurance**
- **6 : Les principaux documents comptables**

Objectifs de la comptabilité

Objectifs de la comptabilité

- ✓ **La comptabilité a pour objectif de restituer une image sincère et fidèle de la situation financière d'une entreprise**

- ✓ **Les principes comptables du code de commerce :**
 - ✓ **Régularité, sincérité**
 - ✓ **Indépendance des exercices**
 - ✓ **Coût historique**
 - ✓ **Prudence**
 - ✓ **Continuité d'exploitation**
 - ✓ **Comparabilité, permanence des méthodes**
 - ✓ **Image fidèle de la réalité**

Objectifs de la comptabilité

- ✓ **Pour l'entreprise :**
 - ✓ **Mémoire des opérations enregistrées**
 - ✓ **Mesure de leur incidence sur la situation patrimoniale**
 - ✓ **Outil d'analyse et de gestion (comptabilité analytique, contrôle de gestion, établissement du budget et du business plan)**

- ✓ **Pour les tiers :**
 - ✓ **Information des actionnaires sur la création de valeur**
 - ✓ **Clients et fournisseurs (via la publication des comptes annuels)**
 - ✓ **Intermédiaires d'assurance (agents généraux, courtiers)**
 - ✓ **Assurés (entreprises, collectivités locales, particuliers)**

- ✓ **Pour l'État :**
 - ✓ **Fiscalité (taxes et impôts sur les sociétés)**
 - ✓ **Contrôle prudentiel (montant et qualité des fonds propres, provisionnement prudent, inventaire des placements, etc.)**

Obligation de tenue de la comptabilité

- ✓ Article L.123-12 du code de commerce :
 - ✓ Toute personne ayant la qualité de commerçant doit procéder à l'enregistrement comptable des mouvements affectant le patrimoine de son entreprise
 - ✓ Ces mouvements sont enregistrés chronologiquement
 - ✓ Elle doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise
 - ✓ Elle doit établir des comptes annuels à la clôture de l'exercice. Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe, qui forment un tout indissociable

Réglementation comptable française

- ✓ Règles de portée générale :

- ✓ code de commerce

- ✓ L. 123-12 et suivants

- ✓ R. 123-172 et suivants

- ✓ Règles spécifiques aux entreprises d'assurance :

- ✓ L'ANC (Autorité des Normes Comptables) est responsable de fixer les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance établies en France (French GAAP)

- ✓ L'ANC a publié le 26 novembre 2015 un règlement applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 aux comptes des entreprises d'assurance (règlement n° 2015-11 relatif au cadre comptable des entreprises d'assurance)

- ✓ www.anc.gouv.fr

Différences entre filiale et succursale (1/2)

✓ Filiale :

1. Une société filiale est une entreprise dont le capital est détenu, totalement ou partiellement, par une autre société dite société mère
2. La filiale constitue une personne morale distincte de la maison mère sur le plan juridique
3. La filiale a un patrimoine propre : elle publie des comptes sociaux distincts de ceux de sa maison mère ; elle dispose de fonds propres séparés de ceux de sa maison mère
4. La filiale a une gouvernance propre (assemblée générale, conseil d'administration et directeur général, ou conseil de surveillance et directoire)
5. La filiale est contrôlée par le superviseur local et doit respecter le droit prudentiel local (superviseur américain s'il s'agit d'une filiale aux Etats-Unis, superviseur allemand s'il s'agit d'une filiale en Allemagne, etc.)
6. En cas de faillite d'un groupe d'assurance, chaque filiale fait l'objet d'une liquidation distincte selon le droit de la faillite propre à chaque pays d'implantation

Différences entre filiale et succursale (2/2)

✓ Succursale :

1. Une succursale est l'établissement commercial autonome et durable d'une société
2. Extension géographique de la société principale, la succursale ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte
3. Son patrimoine est fongible dans celui la société mère : elle ne publie pas de comptes sociaux ; elle ne dispose pas de fonds propres
4. Pour les succursales au sein de l'UE, la succursale est contrôlée par le superviseur du siège social de la maison-mère et doit respecter le droit prudentiel correspondant (superviseur français s'il s'agit d'une succursale en Allemagne d'une société française, etc.)
5. En dehors de l'UE, les succursales sont généralement contrôlées par le superviseur local (superviseur américain s'il s'agit d'une succursale aux Etats-Unis d'une société française, etc.)
6. En cas de faillite d'un groupe d'assurance, la liquidation de la succursale est commune avec celle de la maison mère et obéit au droit de la faillite du siège social de la maison-mère

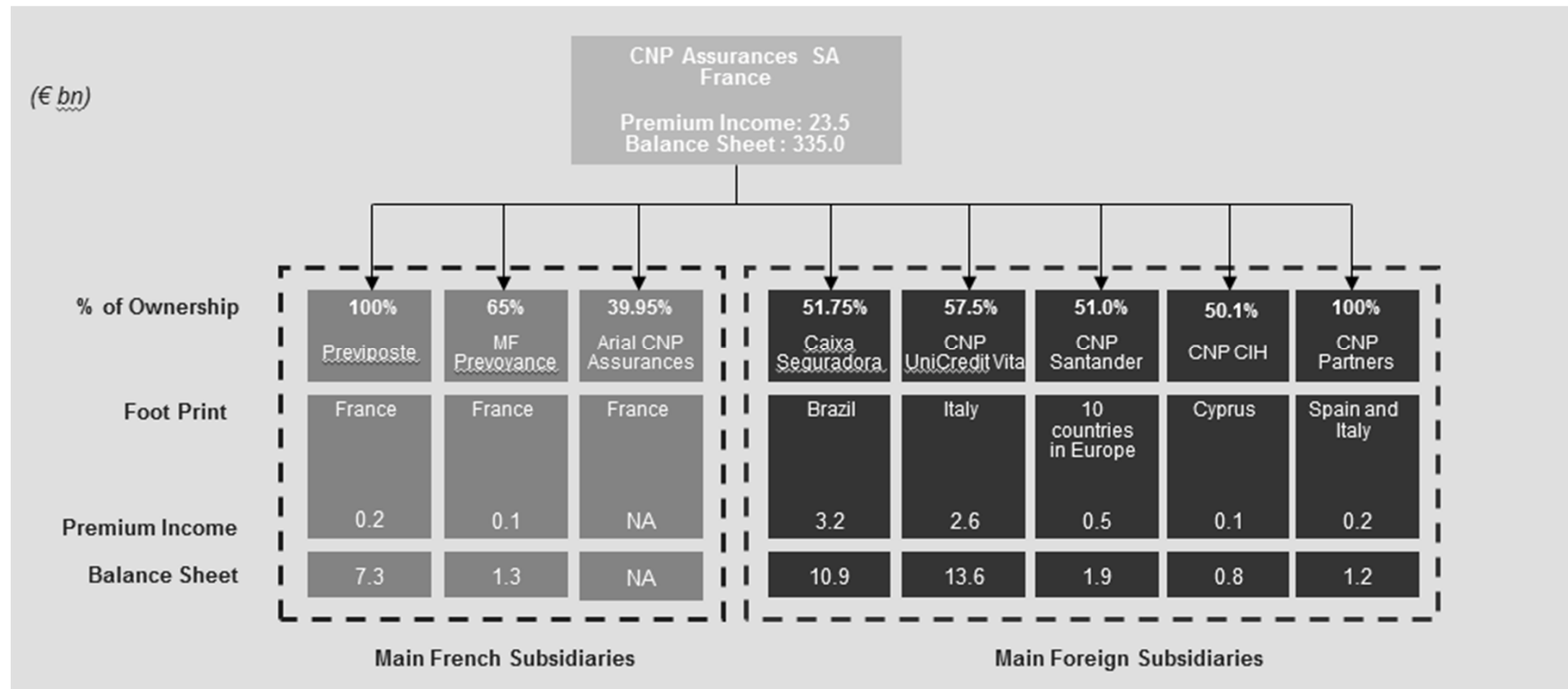
Exemple de structure mère-filiales : AXA

Via, Épargne, Retraite et Dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2012	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France			
AXA France IARD		99,92	99,92
AXA France Vie		99,77	99,77
AXA Protection Juridique		98,51	98,51
Etats-Unis			
AXA Equitable Life Insurance Company		100,00	100,00
Mony Life Insurance Company		100,00	100,00
AXA Re Arizona Company		100,00	100,00
Royaume-Uni			
AXA Insurance UK Plc		100,00	99,98
AXA PPP Healthcare Limited		100,00	99,98
SBJ Group Limited ⁽¹⁾	Déconsolidé	-	-
AXA Isle of Man Limited		100,00	99,98
AXA Wealth Limited		100,00	99,98
Architas Multi-Manager Limited		100,00	99,98
AXA Portfolio Services Limited		100,00	99,98
Irlande			
AXA Insurance Limited		100,00	99,98
AXA Life Europe Limited		100,00	100,00
AXA Reinsurance Ireland Limited		100,00	100,00
Asie Pacifique (hors Japon)			
AXA Life Insurance Singapore		100,00	100,00
AXA China Region Limited		100,00	100,00
AXA General Insurance Hong Kong Ltd.		100,00	100,00
AXA Insurance Singapore		100,00	100,00
PT AXA Life Indonesia		100,00	100,00
MLC Indonesia		100,00	100,00
AXA Affin General Insurance Berhad ⁽²⁾		42,41	42,41
Japon			
AXA Life Insurance	Rachat des intérêts minoitaires	100,00	99,02
France			
Neufize Vie (anciennement NSM Vie)		39,98	39,98
Asie Pacifique			
Philippines AXA Life Insurance Corporation		45,00	45,00
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd		50,00	50,00
ICBC-AXA Life Insurance Co. Ltd (anciennement AXA Minmetals Assurance Co Ltd) ⁽³⁾		27,50	27,50
PT AXA Mandiri Financial Services		49,00	49,00
Bharti AXA Life		26,00	26,00
Russie			
Reeo Garantia (RGI Holdings B.V.) ⁽⁴⁾		39,34	39,34
Gestion d'actifs			
AXA Investment Managers Asia Holdings Private Limited ⁽⁵⁾		49,00	46,95

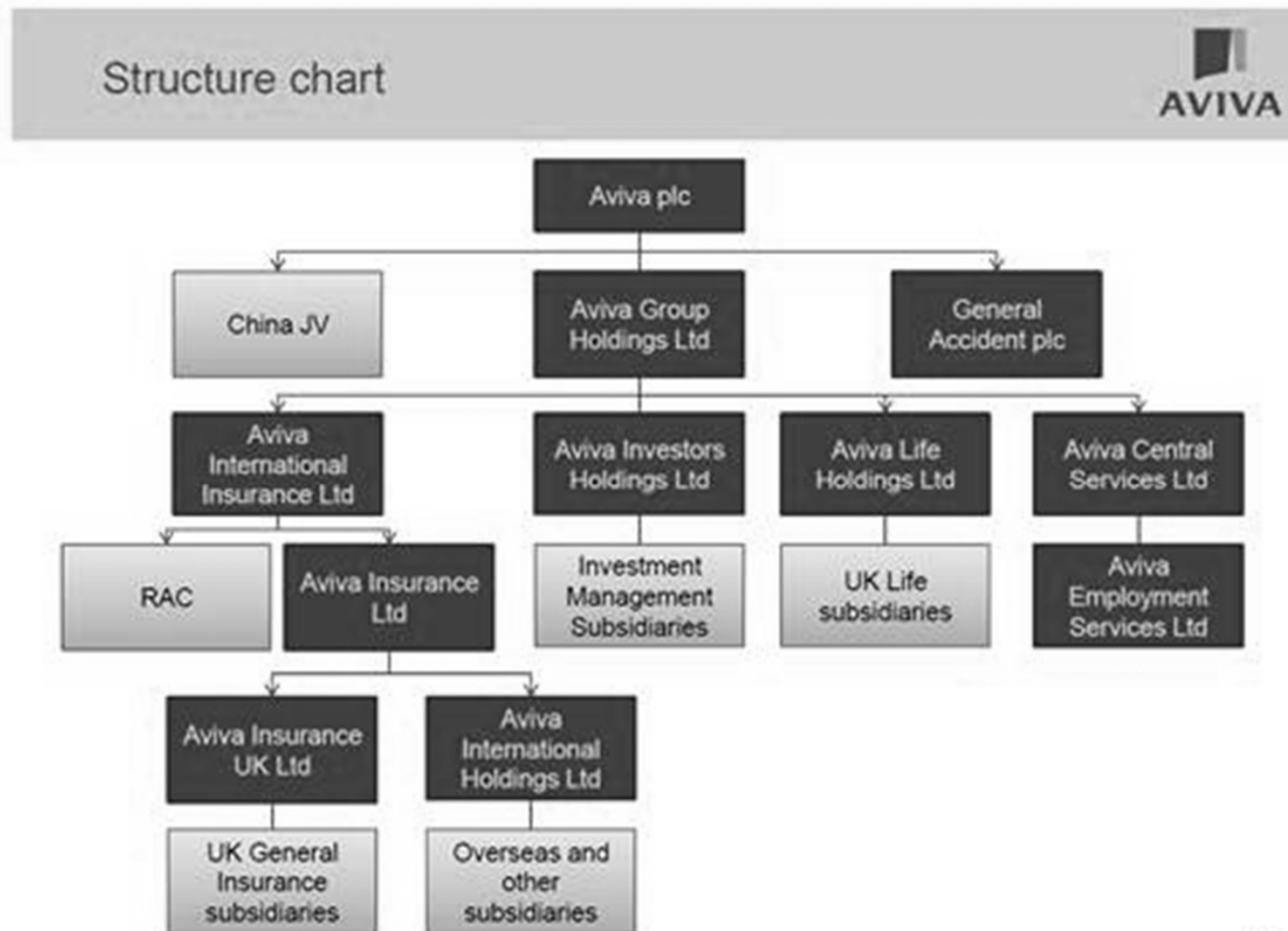
Sauf mention contraire, dans le présent Rapport Annuel, la « Société », « AXA » et/ou « AXA SA » désigne AXA, société anonyme de droit français et société mère cotée du Groupe AXA. Les expressions « Groupe AXA », le « Groupe » et/ou « nous » rapportent à AXA SA ainsi que ses filiales consolidées directes et indirectes. Les actions de la Société sont désignées dans le

AXA est une société anonyme (SA) de droit français. Son siège social se situe 25 avenue Matignon, 75008 Paris, France et son numéro de téléphone est le + 33 (0) 1 40 75 57 00. AXA a été constituée en 1957 mais l'origine de ses activités remonte à 1852. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2059, sauf dissolution anticipée ou prorogation. La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920.

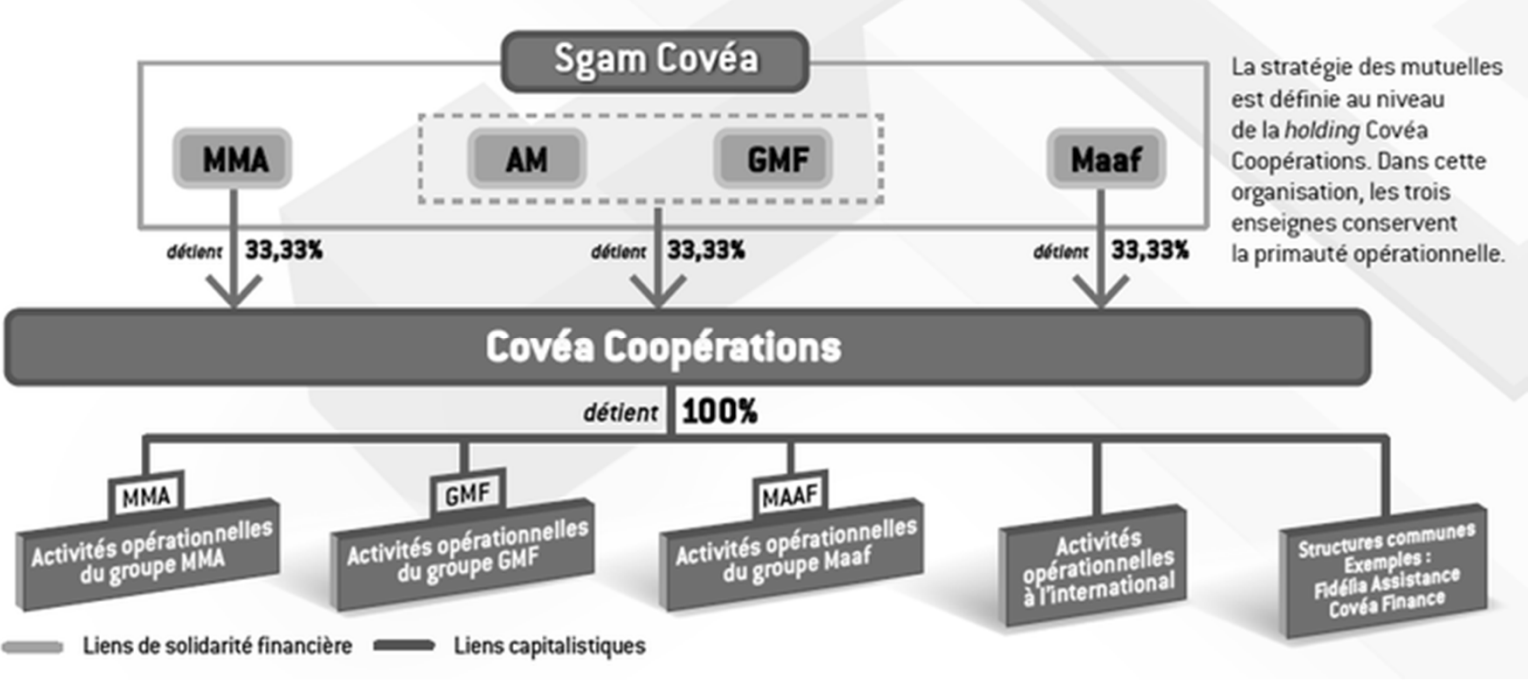
Exemple de structure mère-filiales : CNP Ass



Exemple de structure mère-filiales : Aviva



Exemple de structure mère-filiales : Covéa



Champ d'application des French GAAP

- ✓ **Règlementation comptable française dans le secteur de l'assurance:**
 - ✓ **les entreprises françaises d'assurance et de réassurance**
 - ✓ **leurs succursales à l'étranger**
 - ✓ **les succursales françaises d'entreprises étrangères non communautaires (Suisse, Etats-Unis, Bermudes, etc.)**

- ✓ **Sont exclues :**
 - ✓ **les succursales françaises d'entreprises étrangères communautaires (Allemagne, Italie, Espagne, etc.)**
 - ✓ **les filiales étrangères des entreprises françaises d'assurance et de réassurance**

Harmonisation européenne

- ✓ **Au sein de l'UE :**
 - ✓ **il y a harmonisation, et non uniformisation, des normes comptables applicables aux comptes sociaux**
 - ✓ **Par contre, les normes comptables applicables aux comptes consolidés sont uniformisées (normes IFRS approuvées par l'UE)**

- ✓ **Par conséquent, les comptes sociaux d'un assureur en France (French GAAP) ne sont pas comparables aux comptes sociaux d'un assureur en Allemagne (German GAAP) ou en Italie (Italian GAAP)**

Définition des comptes

Définition des comptes

- ✓ Article L.123-13 du code de commerce :
 - ✓ Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entreprise, et fait apparaître, de façon distincte, les capitaux propres
 - ✓ Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître le bénéfice ou la perte de l'exercice
 - ✓ Le tableau des flux de trésorerie récapitule les encaissements et les décaissements (cash-flows) survenus durant l'exercice. Il fait apparaître le solde de trésorerie de l'exercice
 - ✓ L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (méthodes comptables utilisées, composition des placements, etc.)

Règles du code de commerce

- ✓ **Les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine et du résultat de l'entreprise (L. 123-14)**
 - ✓ **Lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner l'image fidèle mentionnée au présent article, des informations complémentaires doivent être fournies dans l'annexe**

- ✓ **Les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément (L. 123-19)**
 - ✓ **Aucune compensation (netting) ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif du bilan, ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat**
 - ✓ **Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent**

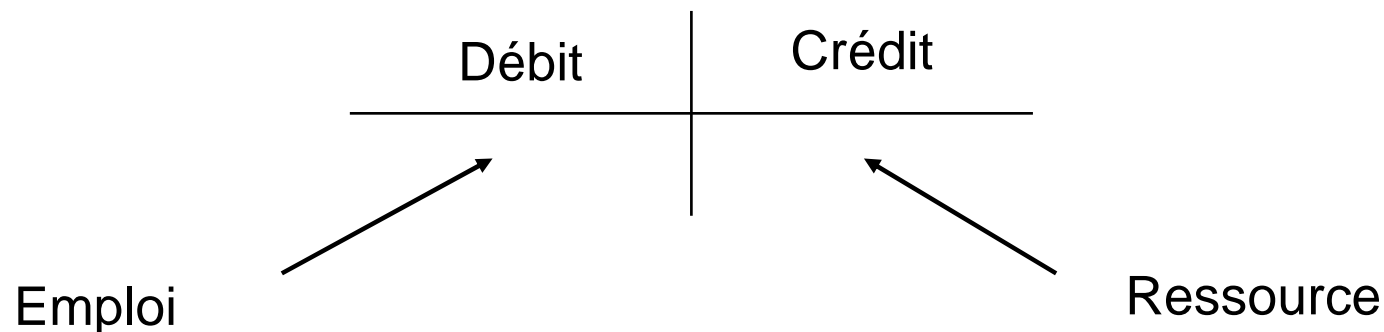
Règles du code de commerce

- ✓ **Les comptes annuels doivent respecter le principe de prudence. Pour leur établissement, l'entreprise est présumée poursuivre ses activités (on-going concern) (L. 123-20)**
- ✓ **Il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenues au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes (événements postérieurs à la clôture) (L. 123-20)**
- ✓ **Les documents comptables sont établis en euros et en langue française (L. 123-22)**
- ✓ **Les documents comptables et les pièces justificatives sont conservés pendant dix ans (L. 123-22)**

Enregistrement des opérations, inventaire

Principe de la partie double

- ✓ Le principe d'enregistrement en partie double :
 - ✓ une écriture comptable est nécessairement l'inscription de deux sommes identiques affectant en sens inverse deux comptes différents
 - ✓ toute opération élémentaire de l'entité avec un tiers est décrite par deux flux de signe contraire
- ✓ L'écriture comptable illustre le fait que tout emploi est rendu possible par une ressource
- ✓ Un compte peut être représenté par un tableau divisé en deux parties :



Principe de la partie double

- ✓ **Un compte de bilan :**
 - ✓ **débiteur est un actif (placements, créances envers les assurés, etc.)**
 - ✓ **créditeur est un passif (provisions techniques, dettes envers les courtiers et agents, fonds propres, etc.)**

- ✓ **Un compte de résultat :**
 - ✓ **débiteur est une charge (sinistres, dotations de provisions techniques, frais, taxes, impôts, etc.)**
 - ✓ **créditeur est un produit (primes, reprises de provisions techniques, produits des placements, etc.)**

Plan comptable assurance français

- ✓ **Les classes du bilan :**
 - ✓ **1 : capitaux propres et emprunts**
 - ✓ **2 : placements**
 - ✓ **3 : provisions techniques**
 - ✓ **4 : comptes de tiers et de régularisation**
 - ✓ **5 : autres actifs (dont avoirs en banque)**

- ✓ **Les classes du hors bilan**
 - ✓ **8 : engagements reçus ou donnés**

- ✓ **Les classes du compte de résultat :**
 - ✓ **6 : charges**
 - ✓ **7 : produits**

- ✓ **Les classes de charges par nature :**
 - ✓ **9 : charges par nature**

Bilan ou résultat

- ✓ **Chaque item suivant est-il un élément de bilan (actif ou passif) ou de résultat ?**
 - ✓ **Primes encaissées**
 - ✓ **Primes à encaisser**
 - ✓ **Provisions techniques**
 - ✓ **Commission versée à un courtier**
 - ✓ **Commission à verser à un courtier**
 - ✓ **Obligation émise par un Etat ou une entreprise**
 - ✓ **Capital décès réglé**
 - ✓ **Capital décès à régler**
 - ✓ **Compte bancaire**
 - ✓ **Loyer du siège social**
 - ✓ **Provisions techniques à charge du réassureur**
 - ✓ **Capital social**
 - ✓ **Action Sanofi**
 - ✓ **Charge d'impôt sur les sociétés**
 - ✓ **Coupons reçus**
 - ✓ **Avance à un assuré**

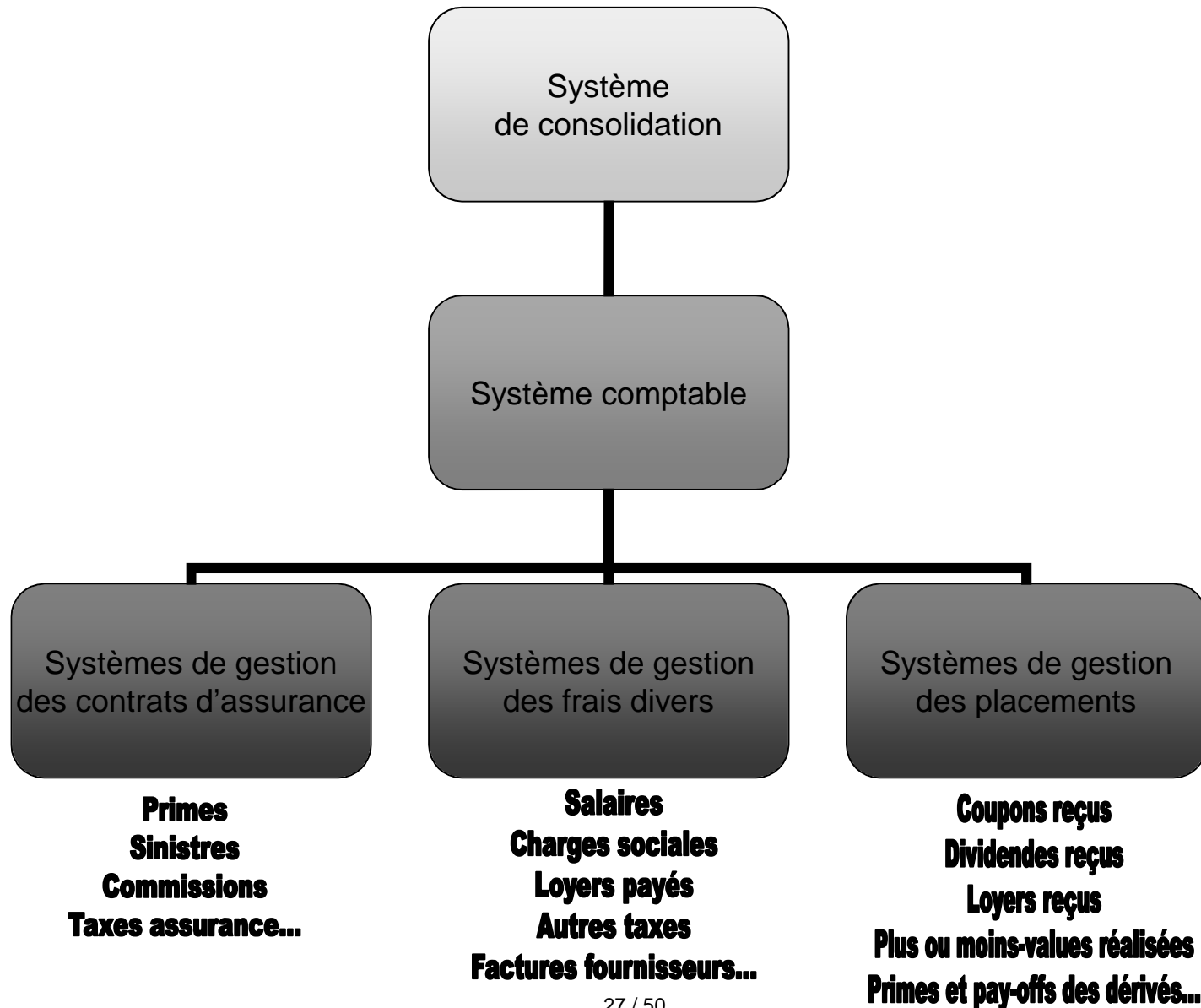
Opérations courantes / d'inventaire

- ✓ **Le rôle de la comptabilité :**
 - ✓ **Recensement chronologique des opérations ayant un impact sur sa situation patrimoniale**
 - ✓ Opérations courantes enregistrées quotidiennement (primes, sinistres, commissions, coupons et dividendes reçus, salaires, taxes sur les contrats d'assurance, etc.)
 - ✓ **A partir de ce recensement et de toutes les informations disponibles, établissement d'une synthèse de la situation financière (bilan + compte de résultat + annexes)**
 - ✓ Opérations d'inventaire au moins une fois par an, et trimestriellement pour les groupes cotés
 - ✓ **Détermination des provisions (provisions techniques, frais d'acquisition reportés, provisions et amortissements liés aux placements, coupons courus, provisions pour frais, provisions pour taxes, provisions pour impôts, etc.)**

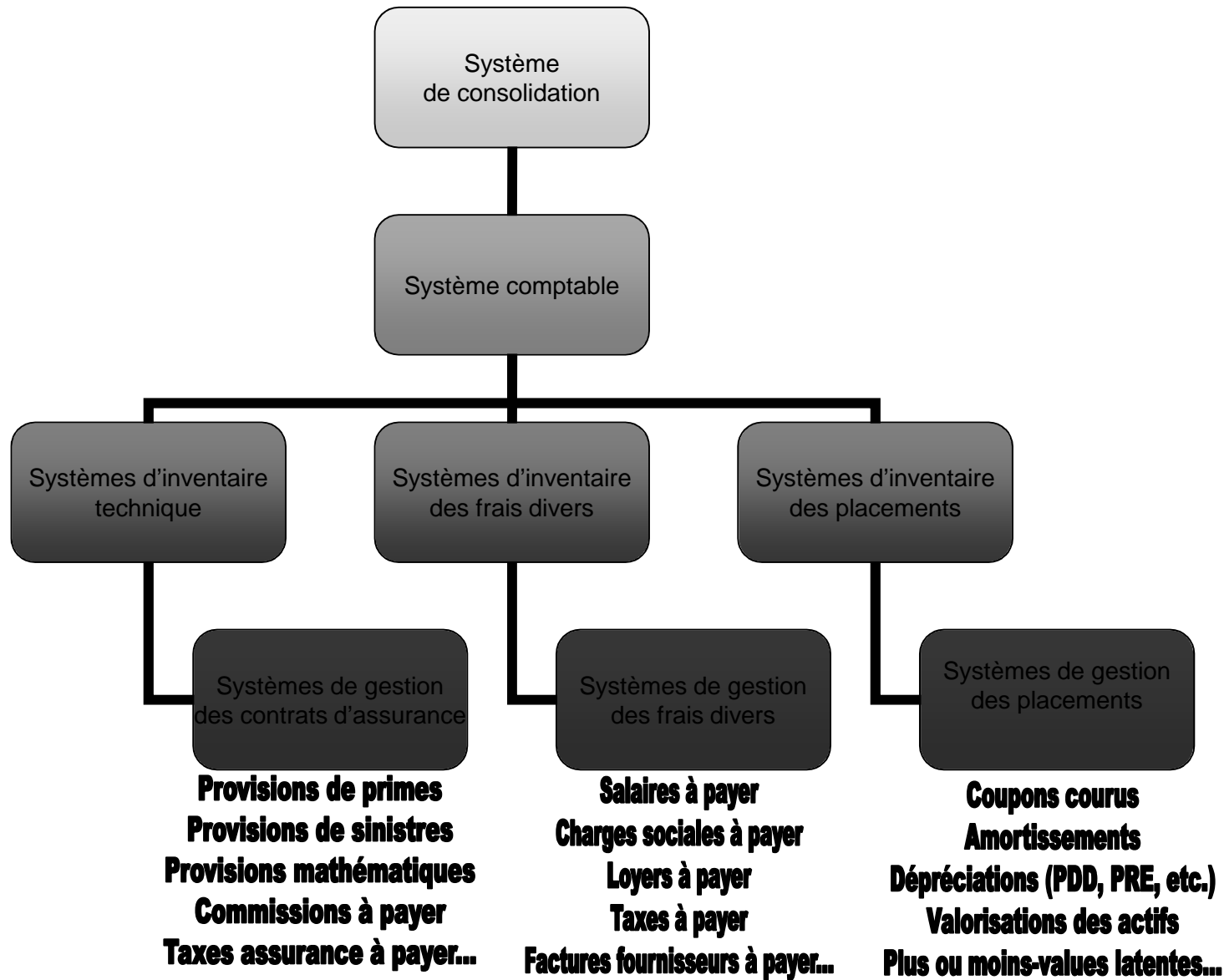
Clôture des comptes

- ✓ Les 3 volets principaux de la clôture des comptes :
 - ✓ Inventaire de la richesse de l'entreprise, résumé de ses avoirs et de ses dettes, donc de son patrimoine (le bilan)
 - ✓ Explication du résultat dégagé par l'entreprise sur la période considérée, par différence des produits et des charges
 - ✓ Explication de la variation des capitaux propres sur la période considérée

Opérations courantes



Opérations d'inventaire



Spécificités de l'assurance

Spécificités de l'assurance

- ✓ **L'assurance dommages fonctionne par capitalisation :**
 - ✓ **les primes d'un exercice servent à payer les sinistres survenant au cours du même exercice comptable (mais pas forcément réglés au cours de cet exercice)**
 - ✓ **on isole donc les primes par exercice d'acquisition et les sinistres par exercice de survenance**
 - ✓ **il est ainsi possible de vérifier l'adéquation du tarif aux risques souscrits pour chaque exercice comptable**

- ✓ **L'assurance vie fonctionne par capitalisation :**
 - ✓ **les primes d'un exercice et les intérêts capitalisés depuis le versement de la prime serviront à payer les sinistres (décès, rachats, arrérages) qui surviendront (et seront réglés) au cours des exercices suivants**

Spécificités de l'assurance

- ✓ Rappel sur le fonctionnement par répartition (régime général d'assurance maladie, pilier I et II du système de retraite français) :
 - ✓ les primes d'un exercice servent à payer les sinistres réglés au cours du même exercice, quelque soit leur date de survenance
 - ✓ contrairement aux régimes par capitalisation, il n'y existe aucun engagement provisionné, ni aucun actif représentatif de ces provisions
 - ✓ exception à ce principe : certains régimes de retraite par répartition gèrent un portefeuille de placements destiné à compenser les bénéfices passés et les pertes futures
 - ✓ les régimes par répartition (CNAM, CNAV, AGIRC, ARRCO, etc.) sont régis par le code de la Sécurité sociale et ne sont pas contrôlés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Spécificités de l'assurance

- ✓ **Conséquences comptables des spécificités de l'assurance :**
 - ✓ **importance de l'actif immobilisé en taille relative de bilan**
 - ✓ **importance des résultats dégagés par la gestion des placements**
 - ✓ **pas de problème de trésorerie (manque de liquidités) en régime courant : en cas de difficulté, aucun signal d'alarme à faire face à ses engagements avant la liquidation définitive**
 - ✓ **connaissance incertaine de la rentabilité jusqu'à la liquidation totale des sinistres d'un exercice**
 - ✓ **recours à des estimations pour la charge de sinistres**
 - ✓ **non concordance possible entre l'exercice de comptabilisation de la prime et celui de la survenance du sinistre. Répartition des produits dans le temps : provisions pour primes non acquises (PPNA) et provisions mathématiques (PM)**

Principes comptables français en assurance

Principe de permanence des méthodes

- ✓ **En général :**
 - ✓ **les méthodes d'évaluation ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre**
 - ✓ **si un changement de méthode est inévitable, il doit être justifié et détaillé en annexe aux comptes (par exemple, changement de table de mortalité imposé par le code des assurances)**

- ✓ **Dans l'assurance :**
 - ✓ **utilisation conjointe de plusieurs méthodes pour le calcul des provisions techniques**
 - ✓ **par prudence, la méthode dégageant le résultat le plus élevé doit généralement être retenue (par groupes homogènes de risques)**

Principe de non compensation

- ✓ **En général :**
 - ✓ **les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément, sans pouvoir se compenser entre eux**
 - ✓ **on ne peut pas compenser une créance et une dette envers 2 tiers différents**
 - ✓ **par exemple, compensation interdite entre une dette de 15 M€ envers les salariés, et une créance de 10 M€ envers les assurés**

- ✓ **Dans l'assurance :**
 - ✓ **pour les provisions techniques, aucune compensation entre les risques**
 - ✓ **aucune compensation entre les provisions techniques brutes et les provisions techniques cédées**
 - ✓ **pour les opérations de réassurance, aucune compensation entre plusieurs traités souscrits auprès de différents réassureurs**

Principe de spécialisation des exercices

- ✓ **En général :**
 - ✓ **rattachement des charges d'un exercice comptable aux produits correspondants**

- ✓ **Dans l'assurance :**
 - ✓ **à l'inventaire, provisionnement des sinistres survenus dans l'exercice comptable mais non encore réglés, afin de constater la totalité de la charge de l'exercice (estimation plus ou moins juste)**
 - ✓ **la part des primes émises par avance correspondant à des prestations à la charge de l'exercice suivant sont comptabilisées comme des provisions (PPNA)**

Principe de continuité d'exploitation

- ✓ **En général :**
 - ✓ **possibilité de répartir sur plusieurs exercices certains produits ou certaines charges, constatés d'avance**

- ✓ **Dans l'assurance, la répartition sur plusieurs exercices (lissage) d'un produit ou d'une charge est réalisée via les comptes de régularisation :**
 - ✓ **frais d'acquisition reportés (FAR)**
 - ✓ **amortissement de la surcote-décote pour les obligations qui ne sont pas achetées au pair (le produit ou la charge correspondant à l'écart entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est réparti sur plusieurs exercices jusqu'à l'échéance du titre)**
 - ✓ **intérêts et loyers courus non échus (ICNE)**

Principe du coût historique

- ✓ **En général :**
 - ✓ **les actifs et les passifs sont comptabilisés à leur valeur d'achat ou de revient, sans tenir compte de leur valeur de marché établie à l'inventaire**

- ✓ **Dans l'assurance :**
 - ✓ **s'applique en normes French GAAP**
 - ✓ **cas particulier des actifs en UC : valorisés en valeur de marché à chaque inventaire**
 - ✓ **cas particulier des actifs et des passifs en devises étrangères, qui ne sont pas convertis en euro à leur date d'entrée dans le patrimoine, mais à chaque date d'inventaire**
 - ✓ **cas particulier des immeubles et terrains devant être expertisés tous les 5 ans et dont la valeur comptable peut être revue à la hausse**

Les principaux documents comptables

Documents comptables et extra-comptables

- ✓ Les principaux documents comptables sont :
 - ✓ bilan (actifs, passifs)
 - ✓ compte de résultat (produits, charges)
 - ✓ hors bilan (engagements reçus ou donnés)
 - ✓ annexes (description détaillée du bilan ou du compte de résultat)





- ✓ Les principaux documents extra-comptables publiés par les assureurs sont :
 - ✓ le rapport MCEV (value in-force, new business value, annual premium equivalent, etc.)
 - ✓ les reportings publics sur la solvabilité : SFCR (Solvency and Financial Condition Report) et QRT (Quantitative Reporting Template)
 - ✓ les présentations aux analystes et investisseurs
 - ✓ le rapport d'activité et de responsabilité d'entreprise
 - ✓ le bilan social

Documents comptables et extra-comptables


2015 2014 2013 Suivants

Les résultats de CNP Assurances


Résultats annuels 2014

- [Accéder aux résultats 2014 en français \(conférence audio\)](#) >
- [Accéder aux résultats 2014 en anglais \(conférence audio\)](#) >
- [Voir le communiqué](#) >
- [Présentation des résultats annuels 2014 et annexes](#) 
- [Tableaux détaillés du chiffre d'affaires](#) 
- [Comptes consolidés au 31 décembre 2014](#) 
- [Rapport de gestion au 31 décembre 2014](#) 
- [Rapport Embedded Value 2014](#) 


Indicateurs de résultat au 30 septembre 2014

- [Voir le communiqué](#) >
- [Tableaux détaillés du chiffre d'affaires](#) 

Chiffre d'affaires et résultats semestriels 2014

- [Accéder aux résultats semestriels 2014 en français \(conférence audio\)](#) >
- [Accéder aux résultats semestriels 2014 en anglais \(conférence audio\)](#) >
- [Voir le communiqué](#) >
- [Présentation des résultats semestriels 2014 et annexes](#) 
- [Comptes consolidés au 30 juin 2014](#) 
- [Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2014](#) 
- [Tableaux détaillés du chiffre d'affaires](#) 

Indicateurs de résultat au 31 mars 2014

- [Voir le communiqué](#) >
- [Tableaux détaillés du chiffre d'affaires](#) 

Documents comptables

- ✓ **Les autres documents comptables sont :**
 - ✓ **balance (solde de chaque compte du plan comptable)**
 - ✓ **grand livre (historique des opérations comptables classées par compte du plan comptable)**
 - ✓ **journal (historique des opérations comptables classées par journée)**

Journal et grand livre

- ✓ Le journal est le document de base dans lequel toutes les écritures comptables sont enregistrées chronologiquement. Pour chaque écriture, il comporte :
 - ✓ Les comptes concernés,
 - ✓ Les montants,
 - ✓ La date de l'opération
 - ✓ Un bref descriptif de l'opération

- ✓ Le grand livre est un document qui est organisé par numéro de compte. Pour chacun des comptes, il comporte :
 - ✓ Le solde au 31/12 précédent
 - ✓ Le report des montants des écritures ayant affecté le compte depuis cette date, dans le sens correspondant (débit ou crédit)

Balance, bilan, compte de résultat

- ✓ **La balance est un document synthétique qui reprend chacun des comptes et comporte :**
 - ✓ **Le total des débits**
 - ✓ **Le total des crédits**
 - ✓ **Le solde constitué de la différence entre les deux**
 - ✓ **Tous comptes confondus, le total des crédits est égal au total des débits**

- ✓ **Bilan et compte de résultat sont obtenus par simple report des chiffres de la balance après inventaire :**
 - ✓ **Report en compte de résultat pour les comptes 6 et 7**
 - ✓ **Report en bilan pour les comptes 1 à 5**

Documents comptables

- ✓ **Spécificité de l'assurance : en normes comptables françaises, le compte de résultat est scindé en 3 parties :**
 - ✓ **compte de résultat technique non-vie**
 - ✓ **compte de résultat technique vie**
 - ✓ **compte de résultat non-technique**

- ✓ **Le compte de résultat technique retranscrit les produits et les charges directement liés à l'activité d'assurance**

- ✓ **Le compte de résultat non-technique isole certains produits ou certaines charges non-spécifiques à l'assurance :**
 - ✓ **produits et charges exceptionnels**
 - ✓ **impôt sur les sociétés**
 - ✓ **participation des salariés au résultat**
 - ✓ **produits financiers dégagés par les fonds propres**

Bilan (French GAAP)

ACTIF	PASSIF
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	1. Capitaux propres :
2. Actifs incorporels	2. Passifs subordonnés
3. Placements :	3. Provisions techniques brutes
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	4. Provisions techniques des contrats en unités de compte
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	5. Provisions pour risques et charges
6. Créances :	6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires
7. Autres actifs :	7. Autres dettes :
8. Comptes de régularisation - Actif	8. Comptes de régularisation - Passif
9. Différence de conversion	9. Différence de conversion
TOTAL DE L'ACTIF	TOTAL DU PASSIF

Hors bilan (French GAAP)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS

1. Engagements reçus
2. Engagements donnés :
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers

Résultat non-vie (French GAAP)

Compte technique de l'assurance non-vie
1. Primes acquises :
1a. Primes
1b. Variation des primes non acquises
2. Produit des placements alloués
3. Autres produits techniques
4. Charges des sinistres :
4a. Prestations et frais payés
4b. Charges des provisions pour sinistres
5. Charges des autres provisions techniques
6. Participation aux résultats
7. Frais d'acquisition et d'administration :
7a. Frais d'acquisition
7b. Frais d'administration
7c. Commissions reçues des réassureurs
8. Autres charges techniques
9. Variation de la provision pour égalisation
Résultat technique de l'assurance non-vie.

Résultat vie (French GAAP)

Compte technique de l'assurance Vie
1. Primes
2. Produits des placements :
3. Ajustements A.C.A.V. (plus-values)
4. Autres produits techniques
5. Charges des sinistres :
5a. Prestations et frais payés
5b. Charges des provisions pour sinistres
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques :
6a. Provisions d'assurance vie
6b. Provisions sur contrats en unités de compte
6c. Autres provisions techniques
7. Participation aux résultats
8. Frais d'acquisition et d'administration :
8a. Frais d'acquisition
8b. Frais d'administration
8c. Commissions reçues des réassureurs
9. Charges des placements :
10. Ajustement A.C.A.V. (moins-values)
11. Autres charges techniques
12. Produits des placements transférés
Résultat technique de l'assurance vie

Résultat non-technique (French GAAP)

Compte non technique
1. Résultat technique de l'assurance non-vie
2. Résultat technique de l'assurance vie
3. Produits des placements :
4. Produits des placements alloués
5. Charges des placements :
6. Produits des placements transférés
7. Autres produits non techniques
8. Autres charges non techniques
9. Résultat exceptionnel :
10. Participation des salariés
11. Impôt sur les bénéfices
12. Résultat de l'exercice